

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 4 octobre 2022

ID : 014-211401815-20220919-DELIB20220910-DE

Exécutoire le 4 octobre 2022



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 20 Votants : 24	<b>Séance du 19 septembre 2022</b>
Date de la convocation : 13 septembre 2022	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

Mme Sophie OBLIN-POMMIER à Mme Rachel LOPEZ  
M. Mustapha MZARI-ROSSI à M. Pierre JUNQUA  
Mme Claude FRÉMIN à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Anne-Marie ARANDA à Mme Pascale BOURSIN.

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Aude LE CAM, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20220910**

**OBJET : Cession d'une parcelle d'environ 1 275 m<sup>2</sup>, cadastrée AK n° 53, rue Ampère à Cormelles le Royal**

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 4 octobre 2022



ID : 014-211401815-20220919-DELIB20220910-DE

Exécutoire le 4 octobre 2022

**Delib20220910**

**OBJET : Cession d'une parcelle d'environ 1 275 m<sup>2</sup>, cadastrée AK n° 53, rue Ampère à Cormelles le Royal**

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire d'une parcelle d'environ 1 275 m<sup>2</sup>, cadastrée AK n°53, sise rue Ampère à Cormelles le Royal.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer a prononcé, par décision N° D 2022/008 du 27 janvier 2022, la désaffectation de cette parcelle.

Le Conseil Municipal de la Commune de Cormelles le Royal a prononcé le déclassement de cette parcelle.

Considérant la demande formulée par le propriétaire riverain visant à acquérir cette emprise et l'engagement de la Commune à lui céder,

Considérant l'avis du service des Domaines du 3 février 2021 estimant la valeur vénale de cette parcelle à 10 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Considérant que cet avis a une durée de validité de trois ans,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de céder la parcelle cadastrée AK n°53, d'une superficie d'environ 1 275 m<sup>2</sup> au propriétaire riverain (société TRANSCAL), conformément au plan ci-dessous, moyennant un prix de 10 000 euros (dix mille euros).



Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le 4 octobre 2022



ID : 014-211401815-20220919-DELIB20220910-DE

Exécutoire le 4 octobre 2022

- décide que les éventuels frais de géomètre seront à la charge de la Commune de Cormelles le Royal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 22 septembre 2022

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN